



COMPTES 2025



COMPTES 2025 DE LA BOURGEOISIE

AVEC MESSAGE INTRODUCTIF

TABLE DES MATIERES

COMPTES 2025 DE LA BOURGEOISIE

	Pages
1. Convocation et ordre du jour	1
2. Message introductif et aperçu du compte des résultats	2
3. Commentaires des comptes de résultats et investissements	3
4. Bilan	4
5. Conclusion	4
6. Compte de fonctionnement par nature	5
7. Compte de fonctionnement par dicastère	6
8. Rapport succinct de l'instance de révision des comptes	7-8
9. Bilan détaillé	9
10. Compte de fonctionnement détaillé	10



BOURGEOISIE D'ARDON

Convocation

L'assemblée bourgeoise est convoquée en séance

le lundi 22 juin 2026, à 19h00, à la Pontaise

avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoise
(ce procès-verbal peut être consulté au bureau communal, durant les heures d'ouverture)
2. Présentation des comptes bourgeoisiaux 2025
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2025
5. Divers.

Conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes du 5 février 2004, les comptes et les pièces à l'appui peuvent être consultés au bureau communal durant les 20 jours précédant l'assemblée.

Le Président

P.-M. Broccard



Le Secrétaire

E. Béard

Ardon, le 29 mai 2026

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes bourgeoises, le Conseil bourgeoisial a l'honneur de présenter les comptes 2025 de la bourgeoisie, adoptés en séance du Conseil municipal du 12 mai 2026 et soumis à l'approbation de l'assemblée bourgeoise du 22 juin 2026.

De plus, la bourgeoisie d'Ardon bénéficie d'exigences allégées concernant le message introductif et l'annexe aux comptes, conformément aux dispositions légales de l'article 43, alinéa 2 de l'OGFCo. Elle se réserve également la liberté de communiquer, partiellement ou entièrement, sur les dispenses prévues à l'article 43 alinéa 2 de cette même ordonnance.

1. APERCU DU COMPTE DE RESULTATS

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	173'566	51'300	26'307
Revenus financiers	+ CHF	167'582	39'100	40'085
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	5'984	12'200	-
Marge d'autofinancement	= CHF	-	-	13'778
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	5'984	12'200	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	-	-	13'778
Amortissements planifiés	- CHF	8'200	7'800	9'100
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	361	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	32'473	-	-
Excédent de revenus	= CHF	17'929	-	4'678
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	5'984	12'200	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	-	-	13'778
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	5'984	12'200	-
Excédent de financement	= CHF	-	-	13'778

La marge d'autofinancement de la bourgeoisie s'élève à **CHF 13'778**, à nouveau positive pour cet exercice et meilleure que prévue au budget.

Le résultat du compte 2025 s'établit à **CHF 4'678**. Quant à l'excédent de financement, il s'élève à **CHF 13'778**.

A noter qu'aucun investissement n'a été réalisé en 2025.

2. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTATS

Aperçu du compte de résultats détaillé		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Compte de résultats				
Résultat après amortissement comptabel				
01X Assemblée et vacations des autorités bourgeoises	CHF	3'851	4'600	3'850
22 Administration générale	CHF	-1'431	2'800	2'258
818 Exploitation des alpages	CHF	7'729	10'100	10'266
820 Sylviculture	CHF	-	8'000	1'570
963 Patrimoine financier	CHF	-28'078	-5'500	-22'623
Location de terrains	CHF	-12'400	-12'400	-12'400
Location des vignes	CHF	-18'988	-15'200	-15'257
Location des couverts	CHF	-7'200	-7'200	-7'200
Divers frais et recettes du patrimoine financier	CHF	10'510	29'300	12'234
Excédent de charges	= CHF	-	20'000	-
Excédent de revenus	= CHF	17'929	-	4'678

Le compte de résultat 2025 dégage un excédent de revenus de **CHF 4'678** et appelle les commentaires suivants :

- En 2024, les recettes d'intérêts ont rapporté CHF 2'324. Pour 2025, les taux d'intérêts, ainsi que les liquidités à disposition, n'ont pas permis d'obtenir des rendements intéressants.
- Pour 2025, une intervention de sécurisation au niveau de l'étang des Dailles explique les prestations de services de tiers pour CHF 1'649. Contrairement à 2024, il n'y a pas de travaux forestiers effectués.
- Les contrats de location des vignes ont été renouvelés à CHF 15'257, soit une légère baisse par rapport aux CHF 18'988 précédents. Toutefois, face à la crise du secteur, la qualité de nos parchets de vignes a permis d'en atténuer fortement le déclin.
- Les amortissements du patrimoine administratif se montent à CHF 9'100.

3. COMMENTAIRES DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

L'exercice 2025 est une année sans investissement.

4. BILAN

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2024	Etat 31.12.2025
1	Actif	971'619	719'640
	Patrimoine financier	777'519	534'640
100	Disponibilités et placements à court terme	320'403	94'462
101	Créances	19'016	2'079
102	Placements financiers à court terme	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	438'100	438'100
	Patrimoine administratif	194'100	185'000
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	194'100	185'000
2	Passif	971'619	719'640
	Capitaux de tiers	345'750	89'093
200	Engagements courants	345'750	89'093
	Capital propre	625'869	630'547
29	Capital propre	625'869	630'547

Le total du bilan au 31 décembre 2025 atteint **CHF 719'640**.

Le capital propre de la bourgeoisie s'élève ainsi à **CHF 630'547** au 31 décembre 2025, en augmentation par rapport à 2024.

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le conseil bourgeoisial vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2025.

Ardon, mai 2026

Compte de résultats selon les natures

Compte 2024

Budget 2025

Compte 2025

	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	3'850.85		3'900.00		3'850.44	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	156'340.09		19'100.00		8'295.70	
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'200.00		7'800.00		9'100.00	
34 Charges financières	13'375.05		28'300.00		14'160.50	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	361.06		-		-	
36 Charges de transferts	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
41 Patentes et concessions	-		-		-	
42 Taxes		31'720.95				
43 Revenus divers		-				
44 Revenus financiers		41'847.52		35'100.00		36'084.95
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		32'473.31		-		-
46 Revenus de transferts		94'014.00		4'000.00		4'000.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	182'127.05	200'055.78	59'100.00	39'100.00	35'406.64	40'084.95
Excédent de charges				20'000.00		
Excédent de revenus	17'928.73				4'678.31	

Compte de résultats selon les tâches

Compte 2024

Budget 2025

Compte 2025

	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	4'794.40	2'374.42	7'500.00	100.00	6'111.16	2.25
8 Economie publique	162'537.26	154'808.26	18'300.00	200.00	12'564.80	728.88
9 Finances et impôts	14'795.39	42'873.10	33'300.00	38'800.00	16'730.68	39'353.82
Total des charges et des revenus	182'127.05	200'055.78	59'100.00	39'100.00	35'406.64	40'084.95
Excédent de charges		-		20'000.00		-
Excédent de revenus	17'928.73		-		4'678.31	

RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2025 A L'ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE D'ARDON

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joint de la Bourgeoisie d'Ardon comprenant le bilan, le compte administratif (compte de résultats et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025, basés sur le plan comptable MCH2.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes bourgeoisiaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Réviseur agréé au registre de l'ASR n°505536



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 93 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

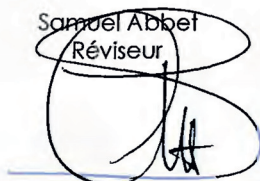
- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées en 2022 ;
- le patrimoine net de la Bourgeoisie a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu le 28 mai 2026.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 4'678.31 et un capital propre de CHF 630'547.36.

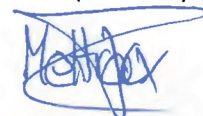
Vétroz, le 28 mai 2026 – FM/ta

Fiduciaire des Alpes Vétroz SA

Samuel Abbet
Réviseur



Freddy Meltraux
Réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Réviseur agréé au registre de l'ASR n°505536



Bourgeoisie d'Ardon

Bilan 2025

Compte	Désignation	Bilan au 31.12.2024	Bilan au 31.12.2025
1	Actifs	971'619	719'640
10	Patrimoine financier	777'519	534'640
100	Disponibilités et placements à court terme	320'403	94'462
1002	Banque	320'403	94'462
1002.00	BCV c/c	150'762	76'184
1002.01	BCV compte épargne	18'197	18'199
1002.10	RAI 1275.28 Fds reboisem.	151'445	79
1002.90	Compte de transferts bancaires		
101	Créances	18'416	1'479
1010	Créances résultant de livr. et de prestations de tiers	17'487	550
1010.00	Débiteurs	17'487	550
1019	Autres créances	929	929
1019.10	Impôt anticipé	929	929
107	Placements financiers à court terme	600	600
1070	Actions et parts sociales	600	600
1070.00	Provins: parts sociales	600	600
108	Immobilis. corporelles patrimoine financier	438'100	438'100
1080	Terrains PF	395'000	395'000
1080.00	Vignes	341'000	341'000
1080.10	Terrains	54'000	54'000
1084	Bâtiments PF	43'100	43'100
1084.00	Chalet de Beuble	30'100	30'100
1084.10	Couvert d'Isières	13'000	13'000
14	Patrimoine administratif	194'100	185'000
140	Immobilis. corporelles patrimoine administratif	194'100	185'000
1404	Terrains bâtis	81'100	72'000
1404.00	Alpage d'Einzon, bâtiment	12'100	10'000
1404.10	Itre du Buis	30'000	27'000
1404.15	Cabane de Vertsan	39'000	35'000
1405	Forêts / Alpage PA	113'000	113'000
1405.00	Forêts	113'000	113'000
2	Passif	-971'619	-719'640
20	Capitaux de tiers	-345'750	-89'093
200	Engagements courants	-345'750	-89'093
2000	Eng. courants de livraisons et prestations de tiers	-241'587	-2'291
2000.00	Créanciers	-241'587	-2'291
2001	Comptes courants avec des tiers	-104'163	-86'803
2001.00	C/C Municipalité Ardon	-104'163	-86'803
29	Fonds propres	-625'869	-630'547
290	Financements spéciaux en-registrés sous capital propre	-103'023	-103'023
2900	Financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	-103'023	-103'023
2900.00	Fonds de reboisement	-103'023	-103'023
299	Fortune nette	-522'846	-527'524
2990	Résultat annuel	-522'846	-527'524
2990.00	Excédent actif au 01.01.	-522'846	-522'846
2990.10	Résultat de l'exercice		-4'678

Compte 2025 de la bourgeoisie

Comptabilité 02 Bourgeoisie	COMPTES DE RESULTAT Détail	Date: 18/05/2026 Page: 1
---------------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	6,111.16	2.25	7,500.00	100.00	4,794.40	2,374.42
01	Législatif et exécutif	3,850.44		4,600.00		3,850.85	
011	Législatif			700.00			
011.3102.00	Frais des assemblées bourgeoises			700.00			
012	Exécutif	3,850.44		3,900.00		3,850.85	
012.3000.00	Vacations des membres du conseil communal	3,500.00		3,500.00		3,500.00	
012.3099.00	Charges sociales	350.44		400.00		350.85	
02	Services généraux	2,260.72	2.25	2,900.00	100.00	943.55	2,374.42
022	Administration générale	2,260.72	2.25	2,900.00	100.00	943.55	2,374.42
022.3130.02	Frais bancaires	47.97		100.00		48.40	
022.3130.06	Cotisation & fournisseurs divers	320.00		1,000.00			
022.3130.10	Prestations de services de tiers	1,621.50		1,700.00		1,621.50	
022.3137.00	Impôts cantonaux et communaux	271.25		100.00		726.35-	
022.4401.00	Intérêts sur les comptes courants		2.25		100.00		2,324.42
022.4690.00	Dons						50.00
8	Économie publique	12,564.80	728.88	18,300.00	200.00	162,537.26	154,808.26
81	Agriculture	10,915.50	650.00	10,300.00	200.00	8,379.00	650.00
818	Exploitation des alpages	10,915.50	650.00	10,300.00	200.00	8,379.00	650.00
818.3144.00	Entretien des alpages	1,815.50		2,000.00			
818.3144.10	Matériel et produits pour alpages			500.00		179.00	
818.3300.40	Amortissement des bâtiments d'alpages	9,100.00		7,800.00		8,200.00	
818.4470.00	Location des alpages		650.00		200.00		650.00
82	Sylviculture	1,649.30	78.88	8,000.00		154,158.26	154,158.26
820	Sylviculture	1,649.30	78.88	8,000.00		154,158.26	154,158.26
820.3130.30	Prestations de services de tiers	1,649.30					
820.3140.00	Entretien des forêts			8,000.00		153,797.20	
820.3500.00	Versement au fonds de reboisement					361.06	
820.4250.00	Vente de bois						31,720.95
820.4499.00	Intérêt du fonds de reboisement		78.88				
820.4500.00	Prélèvement sur fonds de reboisement						32,473.31
820.4631.00	Subventions cantonales sur les forêts						89,964.00
9	FINANCES	16,730.68	39,353.82	33,300.00	38,800.00	14,795.39	42,873.10
96	Administration de la fortune et de la dette	16,730.68	39,353.82	33,300.00	38,800.00	14,795.39	42,873.10
963	Immeubles du patrimoine financier	16,730.68	39,353.82	33,300.00	38,800.00	14,795.39	42,873.10
963.3130.20	Prestations de services de tiers	950.45		3,000.00			
963.3134.20	Assurances	1,619.73		2,000.00		1,420.34	
963.3431.00	Frais d'entretien des terrains			2,000.00			
963.3431.10	Matériel et produits pour vignes			500.00			
963.3431.15	Frais d'entretien des vignes	384.60		500.00		420.00	
963.3431.16	Taxes d'irrigation et redevances agricoles	1,818.45		2,000.00		2,198.00	
963.3431.20	Matériel et produits pour les bâtiments	184.85		300.00		402.80	
963.3431.25	Frais d'entretien des bâtiments	9,028.60		12,000.00		8,288.25	
963.3431.26	Frais d'entretien des équipements	2,744.00		11,000.00		2,066.00	
963.4430.00	Location de terrains		12,400.00		12,400.00		12,400.00
963.4430.10	Location des vignes		15,256.70		15,200.00		18,988.10
963.4432.20	Location des couverts		7,200.00		7,200.00		7,200.00
963.4472.00	Nuitées à l'ltre du Buis		457.64				205.00
963.4472.01	Nuitées à Vertsan		39.48				80.00
963.4635.00	Subv. Lizerne & Morge pour route de la Combasse		4,000.00		4,000.00		4,000.00